



**AIDES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DE
L'EPIDEMIE COVID19**

DOSSIER DE DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE

A compter du 01/06/2020 et jusqu'au 30/06/2021, une aide sous forme d'avance remboursable est mise en place par la Communauté de communes des 7 Vallées pour accompagner les très petites entreprises connaissant des difficultés suite à la crise sanitaire du COVID 19.

Entreprises éligibles :

- Entreprises dont le siège social est sur le territoire de la Communauté de Communes
- Activités exercées à titre principal ou secondaire
- Entreprises éligibles : Entreprises disposant d'un effectif égal ou inférieur à 3 salariés, dont les activités relèvent du commerce, de l'artisanat, des services, du tourisme, les autoentrepreneurs.
- Sont exclues du dispositif : les professions libérales (professionnels de santé, architecte, notaire, avocat, géomètre, comptable, ...)

Modalités :

- Avance remboursable, dont le montant sera en fonction des besoins de l'entreprise (de 1 500 € à 4 000 € maxi).
- Remboursement sur 24 mois maximum
- Mise en place d'un différé de remboursement de 6 mois

Procédure :

- Les entreprises font parvenir leur dossier de demande à la Communauté de communes des 7 Vallées (les entreprises pourront être accompagnées par la CCI, la CMA ou la BGE pour le montage du dossier, dont le contenu est décrit ci-dessous)
- A la suite de la complétude du dossier, il est instruit par un comité d'agrément en lien avec Initiative Ternois Artois 7 Vallées
- La décision est notifiée par courrier de la Communauté de communes des 7 Vallées à l'entreprise
- La gestion du prêt et le suivi des remboursements sont réalisés par Initiative Ternois Artois 7 Vallées

Éléments à fournir pour l'instruction de la demande d'avance remboursable :

- Pièce d'identité
- K-bis / extrait d'immatriculation de moins de 3 mois
- RIB
- Tableau récapitulatif des Chiffres d'Affaires réalisés ces 15 derniers mois (modèle en annexe 1)
- Attestation de minimis (modèle en annexe 2)
- Copie des relevés de comptes de l'entreprise, personnel et compte d'épargne, depuis janvier 2020
- Dernier avis d'imposition
- Dernier bilan comptable
- Prévisionnel comptable sur l'année à venir
- Tout justificatif de nature à éclairer sur les besoins et l'utilisation des fonds (ex : reconstitution de stock ; consolidation de la trésorerie ; ...)

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

**LES DOSSIERS SONT A ADRESSER à
7 Vallées Entreprises – ZA du Fond de Lianne – 52 rue du Fond de Lianne
62 990 BEAURAINVILLE**

Contact : Ingrid LOISELLE – ingrid.loiselle@7vallees-comm.fr – 03 21 90 42 68

ANNEXE 1 – Modèle de tableau récapitulatif des chiffres d'affaires

Mois	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

ANNEXE 2 – Attestation de minimis

Je, soussigné, M / Mme

Agissant en qualité de dirigeant ou de gérant de

L'entreprise :

Sise :

Activité :

- Atteste sur l'honneur qu'avec la présente aide, l'entreprise n'a pas perçu plus de 200 000 € d'aides au titre de la règle « de minimis » durant les deux exercices fiscaux précédents et l'exercice fiscal en cours au titre du respect des conditions d'usage du règlement UE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

- M'engage à ne pas percevoir plus de 200 000 € d'aides au titre du régime « de minimis » par période de 3 exercices fiscaux.

Fait à

Le

L'entreprise bénéficiaire,

(Nom et qualité du représentant légal + cachet)